



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Monsieur Claude WISELER
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures
4, Bd F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

FSP/vk
A-57/2009

Luxembourg, le 24 août 2009

Objet: Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ; votre saisine pour avis urgent du 11 août 2009

Monsieur le Ministre,

Notre chambre n'a pas d'observations à faire au sujet de l'avant-projet cité sous objet du fait qu'il ne fait que remplacer un article passablement abscons, à savoir l'article 24 du règlement grand-ducal du 22 avril 2009 modifiant notamment l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération très distinguée.

Pour la Chambre des salariés,

La direction

Le président

René PIZZAFERRI

Norbert TREMUTH

Jean-Claude REDING

A57_2009 Permis conduire

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg
B.P. 1263 L-1012 Luxembourg
T. +352 48 86 16-1 F. +352 48 06 14
csl@csl.lu www.csl.lu